



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-028	<b>Finances</b>  Budget primitif 2016 budget Commune (budget principal)
-----------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2016 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2016.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 du **Budget principal (Budget Commune)** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à l'intérieur de chaque section comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 12 354 025.46 €**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 896 614.22 €**

Envoyé en préfecture le 01/04/2016

Reçu en préfecture le 02/04/2016

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 013-211300504-20160330-DB2016\_028-DE

Il invite les membres du conseil municipal à procéder au vote des propositions budgétaires, étant rappelé que le vote s'opère par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

APPROUVE le budget principal (Budget Commune) 2016.

**La présente délibération est adoptée par 21 voix POUR et 8 voix CONTRE ( Jacques BUCKI, Catherine PIAT, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Fabrice MATTEI, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI)**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme

**Le Maire de Lambesc,**  
**Bernard RAMOND**

